



# Brownsburg Chatham

Pour la séance ordinaire du 11 mars 2025

## Ordre du jour

1.	<i>Ouverture de la séance</i>
2.	<i>Déclaration du maire</i>
3.	<i>Adoption de l'ordre du jour</i>
4.	<i>Période de questions</i>
5.	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025
6.	Adoption de la liste des chèques et des paiements pour le mois de février 2025 au montant 2 129 124.72 \$
7.	<b>Dépôts :</b>
7.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport mensuel du Service de développement et de l'aménagement du territoire :</li> </ul> <p style="margin-left: 40px;"> <b>Valeur au cours du mois de janvier 2025: 2 794 791 \$</b>  <b>Valeur au cours du mois de janvier 2024: 3 044 264 \$</b>  <b>Valeur pour l'année 2025 : 2 862 121 \$</b>  <b>Valeur pour l'année 2024 : 4 817 140 \$</b> </p>
7.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 13 février 2025</li> </ul>
7.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2025 – Règlement numéro 333-2024</li> </ul>
<b>8.</b>	<b><u>GESTION ET ADMINISTRATION</u></b>
8.1	Modalités du versement de la rémunération et de l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal
8.2	Autorisation d'acquisition de lots – Gestion Or-Concept inc. – Quartier Woodbine – Remplacement de la résolution numéro 24-08-260
8.3	Modification de la résolution numéro 24-11-326 établissant les dates et heures pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal 2025
8.4	Position quant au projet de planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) 2026-2036

8.5	Acquisition des lots 4 977 114, 4 977 115 et 4 977 117 du cadastre du Québec – Partie de la rue Bigras et chemin de Via-Veneto
8.6	Nomination des membres résidents du Comité consultatif sur la sécurité municipale
8.7	Approbation d'un règlement de la régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute (RAEUCL) – Règlement numéro 2025-010-01 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2020-010 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 300 000 \$ pour les travaux de remplacement et de mise à niveau des panneaux de contrôle de pompage sanitaires afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 380 000 \$
8.8	Adoption du Règlement numéro 347-2025 concernant le traitement des élus municipaux
<b>9.</b>	<b><u>COMMUNICATIONS</u></b>
<b>9.</b>	<b><u>RESSOURCES HUMAINES</u></b>
9.1	Fin de la période d'essai et permanence de la coordonnatrice de la bibliothèque
9.2	Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail
<b>10.</b>	<b><u>TRAVAUX PUBLICS</u></b>
10.1	Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur le lot 4 423 822 du cadastre du Québec
10.2	Mise en disponibilité et autorisation d'achat – Balai ramasseur avec attache rapide pour chargeur
<b>11.</b>	<b><u>LOISIRS ET CULTURE</u></b>
11.1	Autorisation – Collectes de fonds diverses à l'intersection de la rue Principale et de la rue des Érables pour l'année 2025
11.2	Aides financières 2025 pour divers organismes à but non lucratif
11.3	Adoption de la Politique d'acceptation, de traitement des dons et de prévention de conflits d'intérêt – Remplacement de la résolution numéro 24-11-350
11.4	Résultats de l'appel d'offres public numéro LC2025-01 – Sentiers polyvalents Vieux-Verger – Rejet de la soumission
11.5	Acquisition d'équipements de palet américain (shuffleboard)
<b>12.</b>	<b><u>SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE</u></b>
12.1	Résultats de l'appel d'offres public numéro SSI2025-01 – Réfection de la toiture de la caserne d'incendie existante – Adjudication du contrat

12.2	Demande de subvention pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
12.3	Approbation du rapport annuel du plan de mise en œuvre du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie (SRCRSI) de la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'année 2024
12.4	Mise en disponibilité et acquisition d'équipements d'un système de radiocommunication pour le Service de sécurité incendie
<b>13.</b>	<b><u>SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</u></b>
13.1	Demande de dérogation mineure DM-2025-00027 – Propriété située au 37, rue Saint-Émilien – Orientation de la porte d'entrée d'un logement additionnel
13.2	Demande de dérogation mineure DM-2025-00033 – Propriété située au 132, route du Canton – Superficie totale des enseignes
13.3	Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 173-02-2025 amendant le Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier la rémunération des membres
13.4	Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 197-01-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier les grilles des spécifications des zones Pl-506 et R-615 ainsi que les dispositions spécifiques à la zone Pl-527-1
13.5	Adoption du projet de règlement numéro 197-01-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier les grilles des spécifications des zones Pl-506 et R-615 ainsi que les dispositions spécifiques à la zone Pl-527-1
13.6	Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 201-01-2025 amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier le contenu du chapitre 4 concernant les objectifs et critères applicables aux maisons dont l'architecture s'apparente aux maisons ouvrières de l'ancien village de Brownsburg
13.7	Adoption du projet de règlement numéro 201-01-2025 amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier le contenu du chapitre 4 concernant les objectifs et critères applicables aux maisons dont l'architecture s'apparente aux maisons ouvrières de l'ancien village de Brownsburg
13.8	Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 348-2025 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec

	désinfection par rayonnement ultraviolet dans une partie du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham
13.9	Cession aux fins de parcs, terrain de jeux ou d'espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2024-00031 – Création des lots 6 657 958 et 6 657 959, situés sur la route du Canton
13.10	Cession aux fins de parcs, terrain de jeux ou d'espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2025-00002 – Création des lots 6 664 947 et 6 664 948, situés sur la rue des Bois-Francis
13.11	Cession aux fins de parcs, terrain de jeux ou d'espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2025-00003 – Création des lots 6 672 179 à 6 672 184 et 6 672 186 à 6 672 238 du cadastre du Québec
13.12	Renouvellement de l'entente de bassin versant numéro 48, entre la Ville de Brownsburg-Chatham et l'organisme « Abrinord » – Mandat de signature de l'avenant numéro 48
13.13	Autoriser la signature de l'entente promoteur entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie 9430-8434 Québec inc. concernant le prolongement de la rue des Bouleaux – Phase 2
<b>14.</b>	<b><i>2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS</i></b>
<b>15.</b>	<b><i>LEVÉE DE LA SÉANCE</i></b>

# *Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham*

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Ville de Brownsburg-Chatham**

<b>RÈGLEMENT</b>	<b>NUMÉRO</b>	<b>347-2025</b>	<b>CONCERNANT</b>	<b>LE</b>
<b>TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX</b>				

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mars 2025 à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 19-12-336 à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Marilou Laurin et Martine Renaud et messieurs les conseillers, Pierre Baril, Louis Quevillon et Stephen Rowland, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Kévin Maurice

Sont également présents :

Jean-François Brunet, directeur général;  
Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération des élus municipaux;

ATTENDU les articles 30.0.4 et 31 de cette loi concernant respectivement la compensation pour perte de revenus et l'allocation de transition;

ATTENDU le Règlement numéro 003-2000 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition, lequel a été adopté le 17 janvier 2000;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer ce règlement afin que le régime de traitement des élus municipaux soit actualisé;

ATTENDU QUE, selon l'article 70.0.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), lorsque la loi prévoit la présence, au sein d'une commission ou d'un comité du conseil, de personnes qui ne sont pas des membres du conseil, la municipalité peut, par règlement, prévoir à l'égard de toute telle personne le versement d'une rémunération dont le montant est fixé en fonction de la présence de la personne à toute séance de la commission ou du comité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Stephen Rowland à la séance ordinaire tenue le 4 février 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté cette même date;

ATTENDU QU'un avis public a été donné conformément aux modalités de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

# *Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham*

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par \_\_\_\_\_ et il est résolu :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

## **ARTICLE 1    TITRE**

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 347-2025 concernant le traitement des élus municipaux ».

## **ARTICLE 2    PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 3    OBJET**

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux de la Ville de Brownsburg-Chatham.

## **ARTICLE 4    RÉMUNÉRATION DE BASE**

La rémunération de base du maire est fixée à 2 743,05 \$ par mois et celle de chaque conseiller est fixée à 914,35 \$ par mois.

## **ARTICLE 5    INDEXATION**

La rémunération de base est indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant à la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada, tel que publié par le ministre des Affaires municipales à la Gazette officielle du Québec.

## **ARTICLE 6    RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE – MAIRE SUPPLÉANT**

La rémunération additionnelle du maire suppléant est fixée à 300 \$ par mois pendant lequel l'élu occupe le poste.

Lorsque le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours consécutifs, la Ville verse au maire suppléant une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter du trente et unième (31<sup>e</sup>) jour et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

## **ARTICLE 7    RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE – COMITÉS ET COMMISSIONS**

Un élu a droit à une rémunération additionnelle de 100 \$ en fonction de sa présence à une séance d'un comité ou d'une commission qui a été établie par le conseil et dont il est membre.

# *Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## **ARTICLE 8 ALLOCATION DE DÉPENSES**

En plus de la rémunération fixée en vertu du présent règlement, tout élu reçoit une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de sa rémunération, sous réserve des dispositions de la section III du chapitre II de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

## **ARTICLE 9 MODALITÉS DU VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION ET DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES**

La rémunération et l'allocation de dépenses sont versées par la Ville selon les modalités que le conseil détermine par résolution.

## **ARTICLE 10 ALLOCATION DE TRANSITION**

Sous réserve des dispositions du chapitre IV de la Loi sur le traitement des élus municipaux, toute personne qui cesse d'occuper le poste de maire après l'avoir occupé pendant au moins les vingt-quatre (24) mois qui précèdent la fin de son mandat reçoit une allocation de transition.

Aux fins de l'établissement du montant de l'allocation de transition, la rémunération comprend la rémunération que verse à ses membres un organisme mandataire de la Ville ou un organisme supramunicipal.

Cette allocation est versée au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la vacance au poste de maire.

## **ARTICLE 11 COMPENSATION POUR PERTE DE REVENUS**

Est versée à un élu qui se qualifie, une compensation monétaire pour la perte de revenus subie par cet élu lors de l'exercice de ses fonctions.

Pour se qualifier, l'élu doit subir une perte de revenus d'emploi ou d'entreprise, causée directement par la participation de l'élu à une activité se déroulant dans le cadre de l'un ou l'autre des événements prévus à l'alinéa suivant.

Les événements visés à l'alinéa précédent sont les suivants :

1. L'état d'urgence déclaré en vertu de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (RLRQ, c. S-2.4);
2. Un événement pour lequel est mis en œuvre un programme d'aide financière ou d'indemnisation conformément à l'article 68 de la loi mentionnée au paragraphe 1;
3. Dans le cours d'un sinistre, c'est-à-dire un événement résultant de l'occurrence d'un aléa ou d'une combinaison d'aléas, qui cause des préjudices aux personnes ou d'importants dommages aux biens, qui perturbe le fonctionnement normal de tout ou partie d'une collectivité et qui requiert le déploiement de mesures exceptionnelles pour en limiter les conséquences;
4. Lorsque l'élu agit à titre de témoin ou de représentant de la Ville dans toute cause intéressant la Ville ou intéressant l'élu dans l'exercice de ses fonctions devant tout tribunal ou organisme ayant des pouvoirs de citation à comparaître.

Le montant de cette compensation ne peut excéder la perte réellement encourue par l'élu, jusqu'à concurrence de 250 \$ par journée.

# *Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham*

L' élu doit présenter sa réclamation par écrit à la Ville, accompagnée d'un état détaillé et des pièces justificatives mentionnant notamment l'événement qui donne lieu au paiement, le montant des revenus perdus et le montant de la compensation réclamée.

La demande de compensation doit être présentée dans les quatre-vingt-dix (90) jours de l'événement entraînant la perte de revenus subie.

Le paiement de chaque compensation doit faire l'objet d'une décision du conseil.

## **ARTICLE 12 AJUSTEMENT**

Toute personne qui, au cours d'une année, cesse ou devient un élu est considérée, aux fins du présent règlement, avoir commencé à exercer ses fonctions le premier jour du mois ou, le cas échéant, avoir cessé de les occuper le dernier jour du mois.

Le présent article ne s'applique pas à la rémunération et la compensation prévues respectivement aux articles 7 et 11.

## **ARTICLE 13 REMPLACEMENT**

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 003-2000 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition ainsi que les règlements l'ayant modifié, soit les règlements numéro 003-01-2007, 003-02-2014, 003-03-2014 et 003-04-2015.

## **ARTICLE 14 RÉTROACTION**

Le présent règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## **ARTICLE 15 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Kévin Maurice  
Maire

---

Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service juridique

Avis de motion :  
Dépôt et présentation du projet :  
Avis public du projet :  
Adoption du règlement :  
Entrée en vigueur :

Le 4 février 2025  
Le 4 février 2025

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 11<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025 au lieu ordinaire des séances, a adopté le Règlement numéro 347-2025 concernant le traitement des élus municipaux.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les contribuables intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce XX<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.

Pierre Alain Bouchard

Greffier et directeur du Service juridique

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Entrée en vigueur - Règlement numéro : 347-2025

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le XX mars 2025, et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce XX<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an 2025.

Signé : \_\_\_\_\_  
Pierre-Alain Bouchard